

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2020

Le dix sept mai deux mil vingt, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 10 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Machet Annette Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 mai 2020

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Léoment Nathalie, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Nicolas Cluseau, Meunier Magaly, Deschamps Valérie, Hauwaert Gaëlle, Bousser Albert

Absents excusés : Bonnisseau Denis, Grimaud Marie-Thérèse (pouvoir donné à Alain Biraud), Sylvie Fouché, Fombelle Morgan, Moraud Franck

Absents : Airault-Mounier Stéphanie

Secrétaire de séance : Nathalie Léoment

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 17 février 2020

✚ Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019 : commune - lotissement - panneaux photovoltaïques

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 concernant les budgets de la commune, du lotissement et des panneaux photovoltaïques et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✚ Approbation du compte administratif 2019 de la commune

Sous la présidence de Annette Machet, Maire, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2019 qui s'établit ainsi :

Résultats de la section de fonctionnement :

Dépenses : 430 394.61 € Recettes : 784 289.96 €
soit un excédent dégagé de 353 895.35 €

Résultats de la section d'investissement :

Dépenses : 810 973.68 € Recettes : 726 312.79 €
soit un déficit dégagé de 87 660.89 €

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

✚ Affectation des résultats du budget communal

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2018 d'affecter les résultats ainsi :

Affectation au compte de fonctionnement R 002 : 266 234.46 €
Affectation au compte d'investissement D 001 : 87 660.89 €
Affectation au compte d'investissement R 1068 : 87 660.89 €

✚ Approbation du compte administratif du budget "lotissement"

Sous la présidence de Annette Machet, Maire, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2019 qui s'établit ainsi :

Résultats de la section de fonctionnement :

Dépenses : 95 633.87 € Recettes : 93 650.49 €
soit un excédent dégagé de 1 983.38 €

Résultats de la section d'investissement :

Dépenses : 102 819.33 € Recettes : 104 802.71 €
soit un excédent dégagé de 1 983.38 €

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

✚ Affectation des résultats du budget "lotissement"

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2019 d'affecter les résultats ainsi :

Affectation au compte de fonctionnement R 002 : 1 983.38 €
Affectation au compte d'investissement D 001 : 1 983.38 €

✚ Approbation du compte administratif du budget "panneaux photovoltaïques"

Sous la présidence de Annette Machet, Maire, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2019 qui s'établit ainsi :

Résultats de la section de fonctionnement :

| | |
|---------------------------------------|------------------------|
| Dépenses : 12 941.09 € | Recettes : 15 085.67 € |
| soit un excédent dégagé de 2 144.58 € | |

Résultats de la section d'investissement :

| | |
|--|------------------------|
| Dépenses : 6 158.22 € | Recettes : 22 075.45 € |
| soit un excédent dégagé de 15 917.23 € | |

Hors de la présence de Madame la maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

✚ Affectation des résultats du budget "panneaux photovoltaïques"

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, après avoir voté le compte administratif 2019 d'affecter les résultats ainsi :

| | |
|---|-------------|
| Affectation au compte de fonctionnement R 002 : | 2 144.58 € |
| Affectation au compte d'investissement R 001 : | 15 917.23 € |

✚ Vote du budget primitif 2020 de la commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

| | |
|---------------------------|--------------|
| Fonctionnement dépenses : | 827 059.46 € |
| Fonctionnement recettes : | 827 059.46 € |

| | |
|---------------------------|--------------|
| Investissement dépenses : | 638 253.35 € |
| Investissement recettes : | 638 253.35 € |

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif à l'unanimité.

✚ Vote du budget primitif 2020 du budget "lotissement"

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

| | |
|---------------------------|-------------|
| Fonctionnement dépenses : | 83 758.39 € |
| Fonctionnement recettes : | 83 758.39 € |

| | |
|---------------------------|-------------|
| Investissement dépenses : | 97 896.75 € |
| Investissement recettes : | 97 896.75 € |

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2020 du budget "panneaux photovoltaïques"

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

| | |
|---------------------------|-------------|
| Fonctionnement dépenses : | 14 286.58 € |
| Fonctionnement recettes : | 14 286.58 € |
| Investissement dépenses : | 23 033.00 € |
| Investissement recettes : | 23 033.00 € |

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif à l'unanimité.

Création de poste

VU la Loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2020 fixant les ratios des promu- promovables au sein de la collectivité,
Suite à l'avis favorable de la CAP en date du 9 mars 2020

Il est exposé par le Maire qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.
Le Maire propose qu'il soit créé un poste de rédacteur principal 2ème classe afin de promouvoir l'agent concerné.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- la création, à compter du 1er juin 2020 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal 2^{ème} classe.
- La suppression à compter du 1^{er} juin 2020 du poste de rédacteur à temps complet.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2020.

Travaux démolition de la maison rue de la Caillaude

Le maire rappelle à l'assemblée que les travaux de démolition de la maison rue de la Caillaude appartenant à la SCI Le Rocher et mis en péril imminent par arrêté du maire ont été effectués.

La facture de l'entreprise Charruyer s'élève à 15 600 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ouvre les crédits nécessaires au compte budgétaire 4541 et 4542 et autorise Madame le maire à mandater et signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Divers

1. Feu d'artifice du 14 juillet : annulé et non reporté

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11 h 40